



SAINTE-ANNE
GUADELOUPE

VILLE DE
SAINTE-ANNE

APPELS À PROJETS 2025

NOTES DE CADRAGE

- 1 Appel à projets « actions éducatives »**
pages 2 à 4
- 2 Appel à projets « subventions aux associations »**
et « mise à disposition de locaux et infrastructures
sportives à l'année »
pages 5 à 6
- 3 Appel à projets « matinées sportives SENIORS »**
et « matinées sportives Jeunesse » saison 2025
pages 7 à 11
- 4 Appel à candidatures pour la mise à disposition
de locaux aux associations œuvrant dans le cadre
des loisirs périscolaires - année scolaire 2025/2026**
pages 13 à 10

Service de la Vie Associative
vie-associative@ville-sainteanne.fr

Tél: 0590 21 49 29

www.ville-sainteanne.fr



1- Note de cadrage de l'appel à projets « actions éducatives »

La ville de Sainte-Anne lance un appel à projets en direction des acteurs associatifs du territoire dans l'objectif de mettre en place des activités éducatives dans les écoles et ce, durant la pause méridienne.

A travers cet appel à projets, il s'agit pour la ville de donner l'opportunité aux acteurs de l'éducation populaire de proposer une offre d'activités socioculturelles, sportives et citoyennes permettant d'enrichir le temps d'éducation des enfants scolarisés dans les écoles de la ville, par des activités épanouissantes.

Il s'agit d'activités entrant dans le champ de l'action éducative. L'action éducative est « l'ensemble des actions et influences » exercées volontairement ou non auprès des enfants par les acteurs éducatifs dans le temps d'apprentissage de celui-ci, en principe d'un adulte vers un enfant ou un adolescent, si on en croit la définition de René Hubert, philosophe et chercheur en sciences de l'éducation.

Les actions éducatives ont en commun des objectifs sous-jacents tels les attitudes, les comportements individuels et les relations interpersonnelles.

Ainsi, toutes les actions qui seront menées sur le temps scolaire et périscolaire sont complémentaires, dans le parcours de vie de l'enfant, à l'enseignement scolaire et à l'éducation parentale.

La collectivité, l'équipe éducative et les associations doivent donc, mener ensemble ces actions afin de permettre à l'enfant de s'épanouir tant sur le temps scolaire que sur le temps méridien.

Modalités d'organisation de l'école

Depuis la rentrée 2018, la ville de Sainte-Anne a décidé de définir une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

En maternelle et Elémentaire

- Les écoles fonctionnent selon les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h45 à 16h15.
- La ville organise une pause méridienne de 11h30 à 13h45.

	8h30 - 11h30	11h30 - 13h45	13h45 - 16h15
Lundi	Temps de classe	Pause méridienne	Temps de classe
Mardi	Temps de classe	Pause méridienne	Temps de classe
Jeudi	Temps de classe	Pause méridienne	Temps de classe
Vendredi	Temps de classe	Pause méridienne	Temps de classe

Thématiques

La ville, souhaitant que les enfants de Sainte-Anne bénéficient d'une offre d'activités culturelles, sportives et citoyennes de qualité, a décidé de s'entourer de partenaires éducatifs locaux afin de coordonner le temps de la pause méridienne suivant les thématiques présentées ci-dessous.

Thématique 1 : Hygiène et santé

L'enfant et l'hygiène de vie

Sensibilisation aux conduites à tenir pour une vie en bonne santé (hygiène corporelle, alimentation...),
Permettre la pratique d'une activité physique : initiation et découverte de pratiques sportives.

Thématique 2 : Environnement

Jardins pédagogiques

- Faire découvrir les plantes du jardin créole,
- Aborder des notions telles que la saisonnalité des plantes, des fruits et des légumes,
- Aborder la gestion responsable et économique de l'eau à travers son utilisation dans le jardin.

Thématique 3 : Activités artistiques et culturelles

Initiation danse, musique, théâtre...

- Initier au chant, à la danse, l'art, la peinture, la poterie, les activités manuelles, ou toutes formes de pratiques artistiques adaptées à l'enfant permettant de développer sa créativité, sa dextérité, sa culture générale et son épanouissement.

Sensibilisation à la culture patrimoniale

- Sensibiliser au patrimoine culturel matériel et immatériel et le valoriser.

Sensibilisation à la poésie et la littérature

- Initier les enfants et les jeunes à la lecture de textes, à l'écriture de contes, de poésies et de chants.

Impacts attendus des actions

Connaissances

- Enrichissement du capital culturel global des enfants,
- Sensibilisation à de nouvelles activités.

Compétences

- Développement de l'autonomie et de la responsabilisation,
- Renforcement des compétences acquises.

Attitude

- Epanouissement des enfants,
- Autonomie des enfants,
- Rendre l'enfant acteur du projet,
- Respecter le rythme de l'enfant et son épanouissement,
- Promouvoir les valeurs citoyennes : égalité, fraternité, laïcité, et en renforçant la solidarité, le civisme et la lutte contre toutes les discriminations,
- Fournir les outils nécessaires pour que l'enfant devienne un citoyen éclairé.

Organisation

–Les intervenants organisent la tenue de leurs ateliers éducatifs :

- En adaptant les contenus aux différents niveaux des enfants,
- En s'inspirant des thématiques proposées par la municipalité,
- En respectant les lieux dans lesquels se déroulent les activités,

- En assurant la sécurité des enfants dont ils ont la charge.

–Horaires et durée des ateliers

Des récré-ateliers de 45 minutes (de 11h45 à 13h45), seront proposés sur 3 cycles durant l'année scolaire: septembre à décembre, janvier à mars et avril à juin

–Taux d'encadrement :

- **1 encadrant pour 18 enfants en élémentaire,**
- **1 encadrant pour 14 enfants en maternelle.**

Les enfants sont placés sous la responsabilité de l'intervenant durant le temps de l'atelier.

L'association devra contracter toutes les assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile ainsi que celle des personnes qu'elle emploie.

Accompagnement de la ville

La Commune pourra accompagner les projets éligibles par un soutien financier et/ou logistique, en mettant à disposition du matériel ou des locaux communaux, sous réserve des disponibilités et dans le cadre d'une convention.

Critères de sélection

Sont concernées exclusivement les associations régulièrement déclarées présentant un projet d'intérêt général se déroulant sur le territoire de la ville.

- Le dossier Cerfa devra être correctement complété. Les associations inscrites au Service Vie Associative n'auront cependant à transmettre que les éventuels documents actualisés manquants.
- Les actions structurantes et s'inscrivant dans la durée seront privilégiées.
- La qualité des objectifs d'évaluation de l'action et les cofinancements recherchés et/ou obtenus seront des paramètres déterminants dans l'étude du dossier.
- Des paramètres techniques du projet : Pertinence et originalité du projet, qualité des contenus pédagogiques, notamment au regard de la tranche d'âge visée, qualification de l'encadrement (expérience de travail auprès des enfants), garantie de la continuité des ateliers, cohérence du cycle d'activité proposée, pertinence des critères, quantitatifs et qualitatifs, de suivi et d'évaluation.
- Cohérence entre l'activité proposée et le montant de la subvention sollicitée.

2- Note de cadrage de l'appel à projets subventions aux associations et mise à disposition de locaux et infrastructures sportives à l'année.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique associative, la ville de Sainte-Anne a opté pour l'organisation d'appels à projets afin d'accompagner les actions des acteurs associatifs de son territoire. Il s'agit d'optimiser l'accompagnement proposé par la ville aux associations, en mettant en cohérence les moyens matériels et financiers de la collectivité avec les objectifs et les moyens des associations de la ville, et cela dans le but de favoriser le développement humain, la cohésion sociale et la réussite éducative, la solidarité, la santé, les activités socioculturelles et sportives sur le territoire, la protection de l'environnement.

Thématiques

L'appel à projet s'adresse à tous les acteurs associatifs de la ville souhaitant proposer une ou plusieurs actions qui vont concerner le territoire et ses habitants, à l'exception des associations ayant un objet culturel ou dont les activités sont de nature à causer des troubles à l'ordre public.

Parmi les thèmes abordés, la collectivité portera un regard particulièrement attentif sur les projets qui tourneront autour des thématiques suivantes :

Pratiques physiques et sportives

L'appel à projet concerne les associations visant la pratique des activités sportives licenciées, l'activité physique pour tous, le sport bien-être. Les projets ayant vocation à développer les écoles de sport sont également recevables. Une attention particulière sera portée aux projets ayant pour but de ***favoriser l'activité physique chez l'enfant***, mais également sur la ***mixité des personnes valides et invalides*** dans le sport, la ***pratique féminine du sport***, le sport vecteur d'insertion sociale et professionnelle, ***la lutte contre les violences et le racisme dans le sport***, la pratique du sport intergénérationnel, le développement de valeurs.

Culture

La ville souhaite accompagner toutes les associations œuvrant sur le territoire de Sainte-Anne conduisant des projets artistiques et culturels dans tous types de disciplines : musique, patrimoine, spectacle vivant, arts plastiques et numériques. Une attention particulière sera portée aux projets à ***dimension pédagogique***, ainsi qu'à ceux qui favorisent la ***valorisation du patrimoine matériel et immatériel de la ville*** ou de la Guadeloupe.

L'appel à projet concerne principalement les pratiques amateurs et les actions qui sollicitent la participation de public.

Cohésion sociale

Dans un contexte social actuel la ville souhaite accompagner l'initiative associative ayant notamment pour objectif de porter un ***soutien aux personnes âgées*** et / ou isolées, ***aux familles en difficulté***, aux publics en situation d'exclusion sociale.

Une attention particulière sera portée aux projets contribuant à la **réussite éducative** ayant pour but de mettre en œuvre du mentorat auprès des enfants en rupture ou en décrochage scolaire, ainsi que toute action visant à renforcer le lien parents-enfants.

Les projets ayant une dynamique autour de l'éducation alimentaire, la prévention de la délinquance, la protection de l'environnement, le développement durable, l'économie sociale et solidaire ou l'insertion sont également recevables.

Un cofinancement pourra être sollicité par la ville auprès des partenaires de l'action sociale, notamment la Riviera du Levant pour toute action sur la thématique de **la réussite éducative** et la **cohésion sociale**.

Accompagnement de la ville

La Commune pourra accompagner les projets éligibles par un soutien financier et/ou logistique, en mettant à disposition du matériel ou des locaux communaux, sous réserve des disponibilités et dans le cadre d'une convention.

En vue d'accompagner le développement des activités associatives tout au long de l'année, elle pourra mettre à la disposition des associations qui en feront la demande uniquement via le formulaire unique de demande de subvention ou le portail associatif, ses foyers sociaux éducatifs, maisons de quartiers et infrastructures sportives sous réserve des créneaux disponibles et dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Critères de sélection

Sont concernées exclusivement les associations régulièrement déclarées présentant un projet d'intérêt général se déroulant sur le territoire de la ville.

- Toute demande formulée via le dossier Cerfa devra être correctement complétée. Les associations référencées au service Vie Associative n'auront cependant à transmettre que les éventuels documents actualisés manquants.
- L'action devra obligatoirement démarrer au cours de l'année durant laquelle la subvention a été attribuée.
- Les actions structurantes et s'inscrivant dans la durée seront privilégiées.
- La qualité des indicateurs d'évaluation de l'action et la présence de cofinancements seront des paramètres déterminants dans l'étude du dossier.

Examen des dossiers pour les des appels à projets Actions éducatives et subventions aux associations et mise à disposition de locaux et infrastructures sportives à l'année

Le service Vie Associative pourra venir en appui et accompagner les porteurs de projets dans le traitement de leur dossier sur rendez-vous au Centre de Ressources Wilfrid Hugues OUANNA.

Période de dépôt des dossiers

Jusqu'au 31 mars 2025

Renseignements ou demande de rendez-vous :

Service de la Vie Associative /Centre de Ressource W.H OUANNA – Douville

Tél : 0590 21 49 29

3- Note de cadrage de l'appel à projets pour la mise en place des « Matinées Sportives SENIORS » et « Matinées Sportives Jeunesse » – Saison 2025

A- « Matinées Sportives SENIORS »

Contexte et objectifs

Dans le cadre de sa politique en faveur du bien-être et de l'inclusion des séniors, la mairie de Sainte-Anne souhaite mettre en place un dispositif intitulé "Matinées Sportives Séniors" durant la saison 2025.

Ce programme vise à encourager la pratique d'activités physiques adaptées aux séniors du territoire afin d'améliorer leur condition physique et leur bien-être mental et social.

Les objectifs principaux sont :

- Maintenir et améliorer la condition physique des séniors, notamment l'équilibre, la flexibilité et la force musculaire.
- Contribuer au bien-être émotionnel en réduisant le stress et en améliorant l'humeur.
- Favoriser le maintien du lien social à travers la participation aux activités physiques collectives.
- Stimuler les fonctions cognitives grâce à des activités adaptées.

Cet appel à projets est destiné aux associations locales ou associations spécialisées souhaitant proposer des ateliers sportifs encadrés et adaptés aux besoins des séniors.

Modalités d'organisation générale

Le dispositif des Matinées Sportives Séniors se déroulera sur plusieurs périodes de l'année 2025 :

- Session 1 : 19 au 23 mai 2025 (5 jours)
- Session 2 : 13 au 17 novembre 2025 (5 jours)

Horaires : 8h00 - 10h00

Lieux : Plage du Bourg, Centre Culturel, Foyer Rachelle BORDELAIS, Salle Sergius GEOFFROY.

Thématiques des ateliers

Les associations proposeront des ateliers sportifs selon les thématiques suivantes :

- **Activités d'expression corporelle** : Yoga, gym douce, taï-chi, danse, exercices de posture et de force, techniques de relaxation, ...
- **Activités aquatiques** : marche aquatique, natation, aquabike, aquagym.
- **Activités physiques adaptées** : marche, marche nordique, jeux de balles, renforcement musculaire, tir à l'arc, vélo, ...

- **Activités innovantes** : Sport cérébral,...

Impacts attendus

- Augmentation de la pratique sportive chez les séniors.
- Amélioration de la santé physique et mentale des participants.
- Création d'un espace d'échange et de convivialité entre les séniors et les associations locales.
- Prévention des risques de chute et des maladies liées à l'inactivité.

Organisation détaillée

- **Prise en charge** : Les séniors seront sous la responsabilité des associations animatrices.
- **Groupes** : 10 à 15 séniors par atelier.
- **Durée des ateliers** : 1 heure 30 par matinée.
- **Encadrement** : Intervenants qualifiés (diplômés d'État ou Fédéraux - titulaires de diplômes en animation).
- **Matériel pédagogique** : à charge de l'association.

Accompagnement de la Ville

La ville de Sainte-Anne pourra accompagner les projets éligibles par un soutien financier et en mettant à disposition les structures communales dans le cadre d'une convention.

Critères de sélection des projets

Sont concernées exclusivement les associations régulièrement déclarées présentant un projet d'intérêt général se déroulant sur le territoire de la ville.

- Le dossier Cerfa devra être correctement complété. Les associations inscrites au Service Vie Associative n'auront cependant à transmettre que les éventuels documents actualisés manquants.
- La qualité des objectifs et la diversité des activités proposées seront privilégiées.
- Les associations proposant des actions encadrées par des intervenants diplômés (code du sport) seront privilégiées.
- Des paramètres techniques du projet : pertinence et originalité du projet, qualité des contenus pédagogiques, notamment au regard du public concerné, qualification de l'encadrement (expérience de travail auprès des enfants et adolescents), garantie de la continuité des ateliers, cohérence avec les objectifs pédagogiques du dispositif, pertinence des critères, quantitatifs et qualitatifs, de suivi et d'évaluation.
- Cohérence entre l'activité proposée et le montant de la subvention sollicitée.

Calendrier de l'appel à projet "Matinées Sportives SENIORS"

- Lancement de l'appel à projets : Février 2025
- Date limite de dépôt des candidatures : 31 mars 2025
- Sélection des projets par la commission sport : 8 avril 2025
- Annonce des résultats : 10 avril 2025
- Signature des conventions : à partir du 2 Mai 2025

B- « Matinées Sportives JEUNESSE » – Saison 2025

Contexte et objectifs

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse et du sport, la ville de Sainte-Anne souhaite mettre en place un dispositif intitulé "Matinées Sportives Jeunesse" durant la saison 2025. Ce programme vise à encourager la pratique d'activités physiques sportives et de loisirs auprès des jeunes du territoire âgés de 6 à 16 ans tout en favorisant leur épanouissement personnel et social.

Les objectifs principaux sont :

- Favoriser la découverte de disciplines sportives variées dans un cadre ludique.
- Encourager l'autonomie, la vie en groupe et le développement personnel des jeunes.
- Sensibiliser les jeunes à l'importance du sport pour la santé et le bien-être.
- Impliquer les acteurs associatifs du territoire dans un projet structurant et éducatif.

Cet appel à projet est destiné aux associations sportives, éducatives et structures spécialisées souhaitant proposer des ateliers sportifs encadrés et adaptés aux besoins des jeunes.

Modalités d'organisation générale

Le dispositif des Matinées Sportives se déroulera sur plusieurs périodes de l'année 2025 pendant les petites vacances scolaires :

- **Vacances de Pâques** : 22 au 25 avril (3 jours) - 28 au 30 avril (3 jours)
Lieu : Plage du Bourg / Centre Culturel / Groupe Scolaire du Bourg

- **Vacances de Toussaint** : 20 au 24 octobre (5 jours)
Lieu : Gymnase Sully BARNY de Douville / Ecole Albert LAZARD de Douville

- **Vacances de Noël** : 22 au 24 décembre (3 jours)
Lieu : Gymnase Sully BARNY de Douville / Ecole Albert LAZARD de Douville

Horaires : 8h30 - 11h30

Thématiques des ateliers

Les associations proposeront des ateliers sportifs selon les thématiques suivantes :

- **Sports collectifs** : Basketball, football, handball, volleyball ...
- **Activités individuelles** : Tir à l'arc, rollers, vélo.
- **Activités d'expression corporelle** : Capoeira, judo, jiu-jitsu, boxe, break dance, danse, gymnastique, cirque ...
- **Activités nautiques et aquatiques** : Natation, planche à voile, kayak, paddle, voile légère, wingfoil, ...
- **Activités sportives innovantes** : Slackline, e-sport, lu interactif ...

Impacts attendus

- Epanouissement des enfants
- Augmentation de la pratique sportive chez les jeunes.
- Développement des compétences sociales et physiques.
- Création de synergies entre les associations sportives locales.
- Meilleure accessibilité aux activités sportives encadrées pour les jeunes du territoire.

Organisation détaillée

- **Prise en charge** : Les enfants seront sous la responsabilité des associations animatrices.
- **Groupes** : 12 enfants maximum par atelier, répartis en tranches d'âge (6/9 ans, 10/12 ans, 14/16 ans).
- **Durée des ateliers** : 2 créneaux de 1 heure par matinée.
- **Encadrement** : Intervenants qualifiés (diplômés d'État ou Fédéraux - titulaires de diplômes en animation).
- **Matériel pédagogique** : à charge de l'association.

Accompagnement de la Ville

La ville de Sainte-Anne pourra accompagner les projets éligibles par un soutien financier, et en mettant à disposition les structures communales dans le cadre d'une convention.

Critères de sélection des projets

Sont concernées exclusivement les associations régulièrement déclarées présentant un projet d'intérêt général se déroulant sur le territoire de la ville.

- Le dossier Cerfa devra être correctement complété. Les associations inscrites au Service Vie Associative n'auront cependant à transmettre que les éventuels documents actualisés manquants.
- La qualité des objectifs et la diversité des activités proposées seront privilégiées.
- Les associations proposant des actions encadrées par des intervenants diplômés (code du sport) seront privilégiées.
- Des paramètres techniques du projet : pertinence et originalité du projet, qualité des contenus pédagogiques, notamment au regard de la tranche d'âge visée, cohérence avec les objectifs pédagogiques du dispositif, pertinence des critères, quantitatifs et qualitatifs, de suivi et d'évaluation.
- Cohérence entre l'activité proposée et le montant de la subvention sollicitée.

Calendrier de l'appel à projet "Matinées Sportives JEUNESSE"

- Lancement de l'appel à projets : Février 2025
- Date limite de dépôt des candidatures : 31 mars 2025
- Sélection des projets par la commission sport : 8 avril 2025
- Annonce des résultats : 10 avril 2025
- Signature des conventions : à partir du 16 avril 2025

Constitution et dépôt des dossiers

Les formulaires papier peuvent être téléchargés sur le site de la ville www.ville-sainteanne.fr ou sur la page Facebook de la ville.

Ils sont à retourner prioritairement par mail mais aussi physiquement au service courrier de la mairie ou par courrier à l'adresse postale ou à l'adresse mail ci-dessous :

**Appel à projets- Subventions aux associations /Actions éducatives/Matinées sportives
SENIORS/ Matinées sportives JEUNESSE**

M. Francs BAPTISTE

Hôtel de ville - Place Schoelcher – 97 180 Sainte-Anne

service.courrier@ville-sainteanne.fr

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

➤ **Pour toutes les associations :**

- Les **statuts régulièrement déclarés** (en un seul exemplaire),
Si modification des statuts, le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire signé par le président.
- Un **relevé d'identité bancaire**,
- Une copie de la déclaration au Journal officiel, du récépissé de dépôt en Préfecture,
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**,
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos,
- Le rapport récent d'activité approuvé,
- Le compte rendu financier de l'action réalisée avec les subventions reçues l'année précédente, s'il n'a pas transmis avant la présente demande.
- L'attestation d'assurance à jour
- La copie des diplômes et/ou certificat des animateurs pour l'encadrement des activités dans la cadre des appels à projets « actions éducatives », « Matinées Sportives Séniors » et Matinées Sportives Jeunesse »

➤ **Pour les associations percevant un total de subventions publiques supérieur à 153.000 € :**

- Les bilans, comptes de résultats et annexes certifiés et signés par un commissaire aux comptes,
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.

Le rapport de ce même commissaire dûment signé par ses soins.

La Ville de Sainte-Anne se réserve le droit de demander tout supplément d'information ou document financier complémentaire qui lui serait nécessaire pour l'étude du dossier (article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales).

NB : Les dossiers incomplets et envoyés sans les pièces demandées seront déclarés irrecevables et retournés à la personne chargée de la présente demande (1- Identification - 1.7)

4- Appel à candidature pour la mise à disposition de locaux aux associations œuvrant dans le cadre des loisirs périscolaires et extrascolaires- année scolaire 2025/2026.

La ville de Sainte-Anne, met en œuvre une nouvelle procédure pour la mise à disposition des locaux et réfectoires scolaires aux associations dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et opte pour le lancement d'un appel à candidature pour la rentrée 2025/2026

Mode de fonctionnement

L'accueil périscolaire constitue un service important rendu aux familles, et qui a une vocation essentielle : celle de favoriser la continuité éducative par le développement, la découverte, la détente et l'apprentissage de la vie en société.

A cet effet, des appels à candidature seront lancés chaque année.

Pour la rentrée prochaine, les organisateurs d'accueils de loisirs ont l'opportunité de déposer leur demande jusqu'au 16 Mai 2024

Thématique

La thématique retenue pour cet appel à candidature est la suivante :

« Soutenir des projets associatifs pour la mise en place de garderies périscolaires et de centres de loisirs dans les établissements scolaires de la ville pendant l'année scolaire »

Objectifs généraux

Les objectifs prioritaires de cet appel à candidature sont : favoriser le développement de services d'accueil de proximité et de qualité participant à la construction, l'épanouissement et la réussite éducative des enfants de la commune.

Objectifs spécifiques

La ville retiendra ainsi particulièrement les projets qui proposent un service de garderie périscolaire et extrascolaire à destination des enfants inscrits dans les écoles maternelles et primaires de la commune de septembre 2025 à juillet 2026.

Engagement de la ville

La ville mettra à disposition des associations dont les projets auront été retenus, des espaces, réfectoires, salles de classes et dortoirs dans les locaux scolaires suivants :

Désignation des locaux scolaires
Ecole Gontran JHIGAÏ : salles de classe, dortoir, réfectoire, cour, hall et toilettes
Ecole E.VILUS : réfectoire, cour, hall, toilettes
Ecoles G. et R. MATHURINE et saturnin PALMIER de Fouché : salles de classe, réfectoire, dortoir, cour, hall, toilettes
C. URBINO CAMPRASSE : salles de classe, dortoir, hall, réfectoire, cour, toilettes
Ecole Marcelle BORIFAX : salles de classe, dortoir, hall, réfectoire, cour, toilettes

Principe

Cet appel à candidature s'adresse à toute structure associative d'accueil de loisirs sans hébergement proposant les activités suivantes :

- Ateliers de pratiques culturelles (musique, danse, théâtre, art plastique, photographie, art vidéo...)
- Ateliers de jeux favorisant le développement la lecture publique (lecture à haute voix, ateliers d'écriture, jeux de lettres...)
- Ateliers favorisant l'usage des outils numériques
- Ateliers créatifs (papiers mâchés, mosaïques, origami, vannerie...)
- Activités physiques et sportives
- Activités de soutien scolaire

Conditions d'éligibilité et de recevabilité

Sont concernées exclusivement les associations régulièrement déclarées présentant un projet d'intérêt général se déroulant sur le territoire de la ville.

- Le porteur de projet ne pourra pas être une organisation à but lucratif.
- Les associations référencées à Sainte-Anne seront prioritaires
- Toute demande incomplète et n'ayant pas fait l'objet d'un retour après rappel des éléments manquants, ne sera pas prise en compte.
- Le partenariat concernera l'année scolaire de septembre à juillet. L'association devra, si elle le souhaite répondre chaque année à un nouvel appel à candidature.

Critères d'exclusion concernant les dossiers

- dossier incomplet à la date de clôture des candidatures

Examen des dossiers

Les dossiers seront étudiés et sélectionnés par une commission dans le cadre d'un examen comparatif qui permettra d'apprécier les éléments suivants :

- La qualité du projet présenté et la pertinence des conditions et du calendrier proposé pour sa mise en œuvre
- L'adéquation du projet au regard des orientations et les objectifs de la ville
- La pertinence du dispositif d'évaluation

- La qualification ou le(s) diplômes des animateurs

Commission de validation

19 mai 2025

Notification aux associations

Juillet 2025

Modalités de fonctionnement de l'association retenue

L'association devra assurer le fonctionnement de son activité :

- Percevoir les cotisations de ses adhérents
- Acquérir le matériel pédagogique nécessaire à son activité
- Définir son projet pédagogique
- Etablir l'évaluation des actions menées
- Présenter à la ville un bilan de l'année scolaire en cours

Constitution et dépôt du dossier

Les dossiers peuvent être téléchargés sur le site de la ville www.ville-sainteanne.fr ou récupérés au Centre de Ressources Wilfrid Hugues OUANNA de Douville.

Ils sont à retourner prioritairement par mail. Ils peuvent également être déposés physiquement au service courrier de la mairie, ou encore être expédiés.

Ci-dessous les adresses nécessaires :

Appels à candidature pour la mise à disposition de locaux scolaires pour les associations œuvrant dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires

M. Francs BAPTISTE

Hôtel de ville - Place Schoelcher – 97 180 Sainte-Anne

: service.courrier@ville-sainteanne.fr

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Les statuts de l'association
- Le dernier procès-verbal de l'assemblée générale
- La copie du récépissé de dépôt en Sous-préfecture ou Préfecture
- Les comptes approuvés du dernier exercice
- Le rapport récent d'activités (année N-1)
- L'attestation d'assurance
- La copie des diplômes et/ou certificat des animateurs
- Le projet pédagogique
- Le compte rendu financier pour les associations ayant signées une convention de mise à disposition de local et/ou reçu une subvention en numéraire durant l'année N-1.

